

2023–2024

Changement d'affectation scolaire (Change of School Assignment, COSA)

Brochure d'information

INTRODUCTION

Les élèves de Montgomery County doivent fréquenter l'école de la zone scolaire de leur lieu de résidence (école du quartier) ou l'école à laquelle ils sont affectés conformément à leur Programme d'Éducation Personnalisé (IEP). Les élèves peuvent faire une demande de changement d'affectation scolaire (COSA) de l'école du quartier, ou l'école à laquelle ils sont affectés à travers le processus de l'IEP, selon les critères suivants :

- **DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES**—Les élèves peuvent faire une demande COSA lorsque des circonstances particulières liées à leur bien-être physique, mental ou émotionnel ou à la situation individuelle ou personnelle de leur famille peuvent être atténuées par un changement d'affectation scolaire.
- **DÉMÉNAGEMENT FAMILIAL**—Les élèves dont la famille a déménagé dans le Comté de Montgomery qui voudraient continuer de fréquenter leurs anciennes écoles de quartier peuvent faire la demande pour COSA sans démontrer de circonstances atténuantes. Ces demandes seront prises en considération uniquement pour le reste de l'année scolaire en cours, à l'exception du fait que les élèves du 11^{ème} et 12^{ème} Grade peuvent voir leur demande de changement d'affectation scolaire (COSA) approuvée pour leur permettre de rester jusqu'à l'obtention de leurs diplômes de fin d'études.
- **FRÈRES/SOEURS**—Lorsqu'un frère cadet ou une sœur cadette souhaite fréquenter l'école où un frère/une sœur aîné(e) est inscrit(e) dans le programme scolaire régulier/général, ou dans un programme d'éducation spéciale, durant l'année scolaire où le frère cadet/la sœur cadette souhaite s'inscrire.
 - » Lorsqu'un frère/une sœur aîné(e) fréquente un programme magnét, un programme d'immersion de langue, ou un autre programme sur demande, une demande de COSA peut être approuvée pour le programme scolaire régulier pour les frères cadets/sœurs cadettes au cas par cas. Cette autorisation prendra en compte la disponibilité des salles de classe, des inscriptions par niveau scolaire, des allocations en personnel, ou tout autre facteur qui affectent les écoles impliquées.

Les critères ci-dessus concernant les frères et sœurs ne s'appliquent pas si une modification de la sectorisation scolaire a eu lieu, ou si le frère ou la sœur évolue en Pre-K.

CONSULTEZ LE FORMULAIRE COSA POUR PLUS DE CHOIX

Les élèves suivants ne sont pas tenus de soumettre une demande de COSA s'ils veulent fréquenter une école différente au sein de leur groupement :

- **LES LYCÉENS** qui résident dans le groupement de Nord-Est (NEC) ou dans le groupement de Downcounty (DCC) et qui font une demande d'inscription à une autre école du groupement.
- **LES COLLÉGIENS** qui résident dans le secteur de Middle School Magnet Consortium (MSMC) et qui voudraient fréquenter une autre école de MSMC, ou qui ont passé le processus de sélection par tirage au sort mis en place par le MSMC et postulent pour une école du MSMC.
- **POUR FAIRE UNE DEMANDE** d'autre école au sein du groupement, vous devez soumettre une lettre d'appel écrite et signée au Division of Consortia Choice and Application Program Services (DCCAPS) par e-mail à DCCAPS@mcpsmd.org, situé à 11721 Kemp Mill Road, Silver Spring, Maryland 20902. Pour recevoir des informations sur la procédure de changement d'école au sein du groupement NEC, DCC, ou MSMC, veuillez contacter le DCCAPS au 240-740-2540, ou consulter le site Internet : www.montgomeryschoolsmd.org/departments/schoolchoice

VEUILLEZ NOTER : En acceptant un COSA, le parent ou le tuteur légal doit fournir le transport.

**DIVISION DE SERVICE DE L'ASSIDUITÉ ET DU PERSONNEL SCOLAIRE (DPPAS)
240-740-5620 • COsArequest@mcpsmd.org**

Maryland's Largest School District

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS



VISION

*Nous inspirons
l'apprentissage en offrant
la meilleure éducation
publique à chaque élève.*

MISSION

*Chaque élève possédera
les compétences
académiques, une
approche créative de
résolution de problèmes,
et les aptitudes sociales
et émotionnelles pour
réussir à l'université
et dans sa vie
professionnelle.*

OBJECTIF FONDAMENTAL

*Préparer tous les élèves
à réussir dans leurs vies
futures.*

VALEURS FONDAMENTALES

*Apprentissage
Relation avec autrui
Respect
Excellence
Équité*

Conseil d'éducation

Melle Karla Silvestre
Présidente

Mme Shebra L. Evans
Vice-présidente

Melle Lynne Harris

Melle Grace Rivera-Oven

Rebecca K. Smondrowski

Melle Brenda Wolff

Melle Julie Yang

M. Arvin Kim
Membre élève

Administration - Montgomery County Public Schools (MCPS)

Monifa B. McKnight, Ed.D.
Surintendant des écoles

M. M. Brian Hull
Directeur des opérations

Patrick K. Murphy, Ed.D.
Surintendant adjoint

M. Brian S. Stockton
Chef de cabinet

Mme Stephanie P. Williams
Conseil général

Melle Elba M. Garcia
Conseillère Senior à la communauté

Dr. Patricia E. Kapunan
Directeur médical du groupe scolaire

850 Hungerford Drive
Rockville, Maryland 20850
www.montgomeryschoolsmd.org

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Comment puis-je faire une demande de changement d'école ?

FORMULAIRE MCPS 335-45 : Le formulaire de Demande de changement d'affectation scolaire, est joint à cette brochure. Le formulaire est également disponible en ligne à la page www.montgomeryschoolsmd.org/info/transfers/ et existe traduit en six autres langues. Remplissez et renvoyez le formulaire à votre école de quartier pour examen, vérification de résidence, et signature par le directeur. L'école transmettra le formulaire au DPPAS pour être traité.

Les nouveaux élèves du groupe scolaire doivent être inscrits et enregistrés dans leur école du quartier avant la soumission d'une demande de COSA. Les demandes de COSA ne seront pas traitées avant que l'élève n'effectue la vérification de résidence et le processus d'inscription à l'école du quartier.

Quand dois-je faire la demande ?

Les demandes de COSA pour l'année scolaire 2023-2024 doivent être soumises entre le premier jour d'école de février 2023 et le premier jour d'école d'avril 2023. Nous ferons tout notre possible pour informer les parents et les élèves de la décision concernant leur demande de COSA d'ici le 26 mai 2023. Les demandes de COSA soumises après le premier jour d'école en avril ne seront seulement acceptées si l'élève est nouveau résident de Montgomery County ou en présence d'un événement urgent ignoré par les parents avant avril. Des documents justifiant cette situation doivent être fournis. Les élèves qui attendent une décision de COSA doivent fréquenter l'école à laquelle ils sont affectés jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.

Quelle documentation dois-je soumettre avec ma demande de COSA ?

La documentation dépendra de votre situation individuelle ; toutefois les documents doivent représenter des faits aptes à être vérifiés de manière indépendante. Exemples de documents : dossiers financiers, lettre de professionnels de la santé, lettre d'un employeur. En l'absence de tels documents, la preuve de telles circonstances atténuantes peut être obtenue en consultant le personnel de l'école.

Quelle est la définition d'une difficulté particulière ?

Par définition, une difficulté particulière dépend de la situation individuelle et personnelle de la famille de l'élève. Les problèmes communs à plusieurs familles, tels que les situations liés aux préférences en matière de garde d'enfants ou de programme/cours, ne constituent pas un problème, à moins qu'il y ait d'autres facteurs aggravants. Une documentation pouvant être vérifiée de façon indépendante doit être jointe toute demande liée à une difficulté sans quoi celle-ci sera refusée. En l'absence de tels documents, la preuve de telles circonstances atténuantes peut être obtenue en consultant le personnel de l'école. Liste non-exhaustive d'exemples de difficultés particulières :

» **GARDE D'ENFANTS** : Les parents doivent démontrer des circonstances atténuantes pour avoir droit à une supervision adaptée à l'âge de l'enfant/élève avant et/ou après l'école pour les raisons suivantes : (a) leurs horaires de travail dépassent largement les heures

habituelles des programmes de garde d'enfants disponibles et des activités situées dans l'école d'origine ou des programmes de garde d'enfants aisément accessibles ; et/ou (b) des contraintes financières importantes limitent la capacité de la famille d'avoir autrement accès à la garde d'enfants ou à d'autres besoins spécifiques de l'élève. Les circonstances atténuantes doivent être extrêmement importantes pour les élèves évoluant en grade supérieur à l'élémentaire.

» **LORSQU'IL EXISTE DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES** mettant en cause le bien-être physique, mental ou émotionnel de l'élève. Les parents qui cherchent à présenter une demande de COSA pour ce motif doivent fournir des documents relatifs : (a) le traitement en cours par un fournisseur de soins de santé des problèmes liés au bien-être physique, mental ou émotionnel de l'élève directement liés ou dépendant considérablement

de l'environnement scolaire ; et/ou (b) un problème de santé important avec des exigences de soins uniques (par exemple, des rendez-vous médicaux fréquents loin de l'école d'origine de l'élève et/ou du lieu de travail des parents).

Que faire si mon enfant reçoit des services d'éducation spécialisée qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles ?

Si le programme d'éducation personnalisée (IEP) de l'élève exige des services d'éducation spéciale qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles, vous devez alors indiquer sur le formulaire de COSA que l'élève reçoit des services d'éducation spéciale dans le cadre d'un programme spécialisé, en plus de la soumission de documentation nécessaire justifiant la demande d'inscription de COSA. Les décisions relatives aux demandes pour les élèves qui reçoivent des services d'éducation spéciale qui ne sont pas disponibles dans toutes les écoles seront prises après le 1er juillet. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Department of Special Education Services au 850 Hungerford Drive, Room 230, Rockville, Maryland 20850, au 240-740-3900.

Les enfants des membres du personnel de MCPS ont-ils une approbation systématique de leur demande de COSA ?

Non. Conformément aux priorités stratégiques de MCPS visant à encourager et à soutenir le personnel scolaire qui travaille dans les écoles du Title I, les Innovative School Year, Calendar Schools, ou Focus Schools, tout membre du personnel basé dans l'une de ces écoles peut demander un transfert pour que son propre enfant fréquente l'école dans laquelle il travaille selon les conditions suivantes :

- Le membre du personnel est affecté pour travailler dans l'une des écoles mentionnées ci-dessus pour l'année scolaire à venir dans un poste équivalent temps plein (FTE) prévu dans le budget, qui soit admissible aux congés, à la retraite et aux prestations de soins de santé ;
- le membre du personnel est un résident du comté de Montgomery, et l'élève est par ailleurs éligible pour s'inscrire à MCPS ; et

c. la demande est accompagnée d'un plan de garde d'enfants pendant toute la durée de la journée de service de l'employé.

Si l'inscription de l'élève à l'école où l'employé travaille devient un obstacle à sa capacité d'exercer ses fonctions de façon satisfaisante, le transfert de l'élève peut être annulé.

Les membres du personnel de MCPS qui ne travaillent pas dans l'une des écoles mentionnées dans la présente section peuvent par ailleurs présenter une demande de COSA pour leurs enfants conformément aux exigences de la présente politique et des règlements connexes.

Le processus d'affectation est-il le même pour les écoles élémentaires jumelées ?

Oui. Si un élève fréquente une école élémentaire jumelée (Bel Pre, Montgomery Knolls, New Hampshire Estates, Roscoe R. Nix, Rosemary Hills et Takoma Park Elementary Schools) suite à un COSA validé, ce dernier doit soumettre un formulaire COSA, qui sera systématiquement approuvé pour l'école élémentaire d'accueil.

Quel est le processus à suivre pour les élèves affectés à Poolesville Elementary School et qui souhaitent fréquenter Monocacy Elementary School ?

Les parents doivent soumettre un formulaire COSA, qui sera automatiquement validé.

Les demandes d'inscription de COSA sont-elles approuvées pour les académies, les programmes exclusifs, ou cours spécifiques ?

Non, les programmes exclusifs et les cours spécifiques ont été conçus pour l'école dans laquelle ils sont enseignés. Les demandes d'inscription de COSA à ces écoles doivent répondre aux mêmes critères que toutes autres demandes de COSA. Consulter la page 2-3 de cette brochure pour les informations relatives aux programmes exemptés du processus de COSA

Les élèves peuvent-ils soumettre une demande de COSA pour un transfert académique ?

Les élèves du lycée peuvent demander un transfert académique pour participer à l'une des activités suivantes :

1. Une séquence pluriannuelle de cours connexes, tels que définis dans le catalogue de cours du district ou de l'école, qui ne soit pas disponible à l'école de quartier de l'élève. Il s'agit d'une séquence de cours connexes au sein d'un **PROGRAMME D'ÉTUDES LIÉ À LA CARRIÈRE** non proposé dans l'école d'origine de l'élève, qui se termine par un cours de synthèse et/ou l'achèvement du programme.

EXEMPLES :

Programme de Gestion professionnelle dans la restauration La séquence des cours connexes comprend la gestion du restaurant 1, la gestion du restaurant 2 et le stage Capstone (stage de synthèse) ou le cours à double inscription.

Programme CASE : La séquence de cours connexes comprend : Introduction à l'agriculture, à l'alimentation et aux ressources naturelles ; ressources naturelles et écologie ; Questions de sciences environnementales ; et Recherche et développement agricole.

2. La séquence d'un cours unique pluriannuelle, telle que définie dans le catalogue de cours du district

ou de l'école, qui ne soit pas disponible à l'école d'origine de l'élève. Il s'agit d'une séquence de cours pluriannuelle qui aboutit à l'étude de niveau avancé d'une matière spécialisée qui n'est pas disponible dans l'école d'origine de l'élève.

EXEMPLES :

Arabe 1, Arabe 2, Arabe 3

Danse des claquettes 1, Danse des claquettes 2, Danse des claquettes 3

N.B : Doit être envoyé entre le premier jour d'école en **FÉVRIER 2023** et le premier jour d'école en **AVRIL 2023**. Les candidatures sont validées sous réserve de l'espace disponible. Les liens avec frères et sœurs ne sont pas pris en considération. Si l'élève décide d'arrêter le programme, il retournera à son école d'origine. Les élèves approuvés sont soumis à la politique de transfert d'élèves de MCPS disponible (cf. ww2.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jee.pdf).

Est-ce qu'il y a des programmes qui sont dispensés des critères de COSA ?

Voici des exemples de programmes accessibles via un processus de demande et qui ne font pas partie du processus de transfert ; d'autres critères de sélection peuvent cependant s'appliquer.

- Aviation et aérospatiale au lycée Col. Zadok Magruder
- Programme des Arts de la Communication (Communication Arts Program -CAP)—Montgomery Blair High School
- Programme régional de diplôme International Baccalauréate au lycée John F. Kennedy
- Programme Régional de Baccalauréat International au Springbrook High School
- Programme Régional de Baccalauréat International au Watkins Mill High School
- Programme de Diplôme de Baccalauréat International à l'échelle du Comté au Richard Montgomery High School
- Leadership Training Institute (Institut de formation au leadership) au . Kennedy High School
- Programme de Science, Mathématiques, Informatique au Montgomery Blair High School
- Programme d'ingénierie PLTW au Wheaton High School
- Programme biomédical PLTW au Wheaton High School
- Le Centre D'art Visuel au Albert Einstein High School
- Professions de la santé - Académie de bioscience au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Gestion hôtelière et touristique - Académie des études mondiales au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Technologies de l'information et cybersécurité - Académie des technologies de l'information au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Gestion de la construction et ingénierie - Académie d'ingénierie au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Programme Middle College au Montgomery College (MC2) au Northwood High School
- Programmes IB professionnels PLTW de science biomédical au Rockville High School
- Programmes de carrière PLTW Engineering IB au Rockville High School

- Programmes de carrière de l'IB en gestion hôtelière au Rockville High School
- Programme informatique professionnel de l'IB au Rockville High School
- Programmes de carrière professionnelle dans le au développement de l'enfant au lycée Rockville High School
- Ecologie mondiale au Poolesville Poolesville High School
- Programme de sciences, mathématiques et informatique au Poolesville High School
- Etudes sociales au Poolesville High School
- Professions de la santé à Seneca Valley High School
- Gestion de l'Accueil et du Tourisme au Seneca Valley High School
- Technologie de l'Information et Cybersécurité au Seneca Valley High School
- Gestion de la Construction et de l'Architecture au Seneca Valley High School
- Project d'ingénierie Lead the Way au Seneca Valley High School
- Programme Middle College du Montgomery College (MC2) au Northwest High School
- PLTW en Science biomédicale au Gaithersburg High School
- Opérations de réseau et technologies de l'information (PTECH) au Clarksburg High School
- Le programme Magnet de Humanities and communication du Eastern Middle School et Dr. Martin Luther King, Jr. Middle School.
- Le programmes spécialisé en sciences, mathématiques et informatique au Takoma Park Middle School et Roberto Clemente Middle School.
- Consortium de Magnet des Collèges (Argyle, Loiederman, Parkland)
- Centres pour les études de Développement Professionnel
- les élèves affectés à n'importe quel programme d'immersion de langue dans une école élémentaire ou collège
- Autres programmes tels qu'identifiés par le Surintendant des écoles
- Les autres programmes listés en tant qu'OPTION : Guide des programmes offerts dans tout le comté (www.montgomeryschools.md.org/departments/enrichedinnovative/options).

Les élèves dont les COSA ont été approuvés pour un transfert académique sont tenus de réintégrer leur école d'origine s'ils cessent de suivre ce programme : (cf. ww2.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jee.pdf).

Qu'advient-il de ma demande de COSA après l'avoir soumise ?

Après la vérification de résidence et la signature par le principal de votre école de quartier, la demande est envoyée à DPPAS, qui reçoit 3 000-4 000 demandes chaque année. DPPAS procède à une enquête avant de prendre une décision. En cas de demandes de transfert académique, le COSA sera transmis à l'Office of Teaching, Learning, and Schools qui analysera la demande de programme et communiquera avec la famille.

Quand saurai-je si ma demande a été approuvée ou rejetée ?

Le personnel de DPPAS fera tous les efforts nécessaires pour avertir les parents et les élèves par courrier d'ici le **26 MAI 2023**.

Une fois que mon enfant a été approuvé pour un COSA, dois-je soumettre une nouvelle demande chaque année ?

L'élève peut rester à l'école sur un COSA jusqu'à ce qu'il soit prêt à s'inscrire au niveau scolaire supérieur, sauf si un COSA a été approuvé pour un an seulement. Les élèves qui fréquentent une école élémentaire dans le cadre d'un COSA doivent présenter une nouvelle demande de COSA pour fréquenter un collège autre que leur collège de quartier. A partir des élèves qui passent en 6ème grade au cours de l'année scolaire 2021-2022, un élève qui évolue dans un collège et ayant présenté un COSA pour fréquenter le lycée de destination du collège en question devra déposer une nouvelle demande de COSA et justifier de circonstances difficiles. A partir des élèves qui passent en 3ème grade en 2021-2022, les élèves d'un programme d'immersion au collège doivent demander un COSA afin de fréquenter un lycée autre que leur lycée d'affectation, y compris le lycée de destination de ce collège.

Une fois la validation du COSA prononcée pour mon enfant, cette décision peut-elle être révoquée ?

Un directeur peut demander l'annulation d'un COSA pour un motif valable. Les infractions disciplinaires ou problèmes d'assiduité sont des exemples.

Mon enfant sera-t-il éligible à participer aux activités sportives interscolaires à la nouvelle école ?

Les lycéens qui reçoivent un COSA en dehors de leur secteur scolaire actuel doivent fréquenter la nouvelle école pendant une année civile avant d'être admissible à participer aux activités sportives, sauf s'ils demandent à être exonérés de ces activités. Veuillez appeler le Service des sports (Athletics Unit) au 240-740-5650 pour obtenir plus d'informations.

Le transport est-il assuré vers la nouvelle école ?

Non. Le transport est la responsabilité du parent.

Ma demande d'inscription de COSA a été rejetée. Comment puis-je faire appel ?

Vous pouvez faire appel au **BUREAU DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE DISTRICT (CHIEF OF DISTRICT OPERATIONS)**, par e-mail DivisionOfAppeals@mcpsmd.org, 850 Hungerford Drive, Room 43, Rockville, Maryland 20850. Le Directeur des opérations du District officie en tant que délégué au Surintendant des écoles. L'appel doit être formulé par écrit et reçu dans le bureau du Directeur des opérations sous 15 jours calendaires suivant la date de la lettre de décision. L'appel doit indiquer la ou les raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous demandez la révision de la décision. Vous n'êtes pas requis de fournir des informations supplémentaires pour faire appel à la décision, mais vous devez inclure toutes informations supplémentaires qui soient pertinente à votre cas. Pour obtenir plus d'informations, veuillez appeler au 240-740-4130. **LES ÉLÈVES EN ATTENTE DE DÉCISION SUITE À L'APPEL DE COSA FRÉQUENTERONT L'ÉCOLE À LAQUELLE ILS SONT AFFECTÉS JUSQU'À CE QU'UNE DÉCISION FINALE SOIT PRISE.**

TOUS LES APPELS SONT EXAMINÉS SUR LA BASE DES DOCUMENTS SOUMIS ET DES ÉCHANGES QUI SUIVENT.

Si votre appel est refusé par le Directeur des finances et des opérations, vous avez la possibilité de faire appel au **CONSEIL D'ÉDUCATION DE MONTGOMERY COUNTY PAR E-MAIL** à boeappeals@mcpsmd.org, **850 HUNGERFORD DRIVE, ROOM 123, ROCKVILLE, MARYLAND 20850**, sous 30 jours

calendaires suivant la date de la lettre de décision du Directeur des opérations ; nous vous invitons toutefois vivement à soumettre toute demande d'appel dès que possible. Tous les appels sont entendus aux dates des réunions régulières du Conseil Scolaire. **VEUILLEZ NOTER QUE LE CONSEIL SCOLAIRE EST EN CONGÉS DURANT LE MOIS D'AOÛT.**

NOTEZ : La décision finale concernant les appels reçus à l'Office of Operations avant le 1er juillet 2023 sera prise avant le début de l'année scolaire. Les décisions finales sur les appels reçus après le 1er juillet 2023 ne peuvent être prises qu'après le début de l'année scolaire.

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS**Formulaire de demande de changement d'école d'affectation (COSA)**MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS (MCPS)
Rockville, Maryland 20850

INSTRUCTIONS : Le parent/tuteur légal doit remplir la Partie I et soumettre le formulaire au directeur de l'école de quartier de l'élève avant le premier jour de classe en avril 2023. Veuillez lire attentivement les informations qui vous ont été fournies dans la *Brochure d'information sur le changement d'école d'affectation (COSA)* avant de remplir le formulaire. Voir la *Politique JEE du Conseil d'éducation, Affectation des élèves*, et le *Règlement JEE-RA de MCPS, Affectation des élèves et placement administratif*.

Nom de l'élève _____ Date de naissance ____/____/____
Nom de famille Prénom Initiale du deuxième prénom

Reçoit des Services d'Éducation Spéciale Non Oui

École actuelle _____ Prochain grade scolaire ____ en août 2023

École d'affectation _____ École requise _____ Date effective ____/____/____

Parent/Tuteur légal : _____

Adresse : _____
Rue Ville État Code postal

N° de tél. du domicile ____-____-____ N° de tél. professionnel ____-____-____ N° de tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Langue parlée à la maison _____ TTY nécessaire

Raison de la demande:

- Difficultés particulières—veuillez décrire en détail la difficulté et joindre les documents justificatifs
- Déménagement familial—l'achèvement de cette année scolaire uniquement en raison du déménagement de la famille.
- Frères et sœurs—le frère et la sœur fréquentent l'école demandée en grade _____, nom du frère/sœur _____ ID MCPS du frère/sœur _____
- Intention de continuer dans les écoles élémentaires jumelées du 3ème au 5ème grade, dans les écoles élémentaires de Bel Pre, Montgomery Knolls, New Hampshire Estates, Roscoe R. Nix, Rosemary Hills et Takoma Park. (Approbation automatique sur présentation du formulaire de COSA)
- Intention de poursuivre dans le circuit du collège au lycée, sauf en cas de changement de la sectorisation, pour une demande COSA du collège précédemment approuvée (approbation automatique sur soumission du formulaire COSA) **REMARQUE :** Celle-ci vient à expiration :
 (a) pour les élèves entrant en 6ème grade pour l'année scolaire 2021-2022.
 (b) pour les élèves entrant en 3ème grade pour l'année scolaire 2021-2022 en programme d'immersion.
- L'élève affecté à Poolesville Elementary School qui souhaite fréquenter Monocacy Elementary School (Approbation automatique sur présentation du formulaire de COSA)
- Membre du personnel de MCPS qui travaille dans une école Title I, une école au calendrier scolaire innovant ou une école Focus, demandant un transfert pour que leur propre enfant fréquente l'école dans laquelle ils travaillent. Nom de l'école dans laquelle vous travaillez. _____
- Transfert académique (lycée uniquement)** Indiquez le nom du programme _____
 Le processus d'examen tient compte de la disponibilité de l'espace dans l'école demandée et de la disponibilité du programme dans l'école d'origine de l'élève.
 Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet : <https://www.montgomeryschoolsmd.org/info/transfers/>.

Les formulaires de demande doivent être présentés avant le premier jour d'école en février 2022 et avant le premier jour d'école en avril 2022, pour l'année scolaire 2022-2023. En l'absence de circonstances atténuantes, les demandes présentées en retard ne seront pas traitées.

Je comprends que, sauf mention contraire, si cette demande est approuvée, et que l'école approuvée est hors de la zone scolaire de l'élève : 1) le transport n'est pas fourni par MCPS ; 2) si l'élève fréquente le lycée, il doit fréquenter la nouvelle école pendant une année civile avant d'être admissible à participer à un programme d'athlétisme (sans exonération) ; et 3) le directeur approuvé de l'école peut demander l'annulation du COSA de l'élève pour un motif valable. (Voir le Règlement JEE-RA de MCPS).

Les informations indiquées sur ce formulaire et sur toutes autres pièces jointes sont précises, complètes et conformes à ma connaissance. Je comprends que la falsification des informations soumises constitue une raison valable pour le rejet de la demande de COSA.

Signature, Parent/Tuteur Légal/Élève _____ Éligible Date ____/____/____

PARTIE II : EXAMEN PAR L'ÉCOLE. À remplir par le directeur de l'école d'affectation de l'élève.

Residency Verification has been completed _____ Date ____/____/____ MCPS Student ID # _____

I have discussed this request with the parent/guardian Yes No School # _____

Signature, Principal _____ Date ____/____/____
 (Signature does not constitute agreement/disagreement with the request but does verify that residency has been validated.)

FORWARD TO: Director, Division of Pupil Personnel and Attendance Services (DPPAS), 850 Hungerford Drive, Room 211, Rockville, MD 20850

PARTIE III: MESURES PRISES PAR DPPAS. À remplir par le DPPAS.

Forwarded to: Consortium Office Special Education Date ____/____/____

DPPAS Decision:

Approved Approved, to the end of school year _____ Denied—Does not meet criteria

Comments: _____

Signature, Director or Coordinator, DPPAS _____ Date ____/____/____

APPELS : Si la demande de COSA est rejetée par DPPAS, l'appel doit être fait par écrit (veuillez indiquer la raison et toutes informations supplémentaires) dans les 15 jours civils suivant la date de la présente décision à: Chief of Finance and Operations, Montgomery County Public Schools, 850 Hungerford Drive, Room 43, Rockville, Maryland 20850, AppealsTransferTeam@mcpsmd.org.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.

Maryland's Largest School District

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Publié par le Department of Materials Management pour le Department of Student Services

0651.23ct • Editorial, Graphics & Publishing Services • 1/23 • NP

Copyright © 2023 Montgomery County Public Schools, Rockville, Maryland 